



CGT Santé et Action Sociale
Bourgogne-Franche-Comté

DECLARATION CGT A LA CRSA DU 26 avril 2018

Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche Comté.

Aujourd'hui, la CRSA doit donner un avis sur le Projet Régional de Santé (PRS2), comme elle l'a fait le 5 juillet dernier. Ce document de plus de 900 pages fait beaucoup de constats, mais surtout des propositions insuffisantes pour répondre aux besoins de la population.

Il est beaucoup question d'économies, de restructurations, de regroupements, de mutualisations et on nous rappelle clairement que ce projet s'inscrit dans un cadre budgétaire contraint.

De nombreuses instances consultatives ont déjà rendu un avis défavorable à votre projet régional de santé (conseil régional, comités départementaux, CDCA, conseils municipaux).

Un grand nombre d'élu(e)s vous ont demandé un moratoire avant l'approbation du PRS. La CGT s'associe à cette demande.

L'ensemble des CTS et des Commissions Spécialisées vous ont fait part d'un nombre de réserves relativement important.

Nous ne ferons pas l'étalage des disfonctionnement, la liste serait trop longue !

Mais nous nous devons quand même de revenir sur la création imposée des GHT (toujours contestée à ce jour par la CGT), précurseurs de fusion d'établissements, qui entraînent des fermetures de lits et de postes.

De plus, l'intégration de la psychiatrie dans les GHT ne répond pas au principe même de sectorisation et met à mal la réponse aux besoins de la population.

Aujourd'hui, à l'instar du privé, les établissements verront leurs instances représentatives du personnel fusionnées en une seule, avec la mort des CHS-CT, alors que les conditions de travail ne cessent de se détériorer.

Nous rappelons que des personnels en bonne santé sont les garants d'une meilleure qualité des soins envers les usagers.

Monsieur le Directeur général de l'ARS, vous ne pouvez rester sourd et obstiné face aux différentes réserves et oppositions émises envers le PRS. Il en va de votre responsabilité, vous êtes le garant de l'Etat, et c'est pourquoi nous vous demandons de ne pas acter le PRS en son état de rédaction actuelle.

C'est pourquoi, comme elle l'a déjà exprimé le 5 juillet 2017, la CGT revendique un financement suffisant des établissements et services permettant de répondre aux besoins de

la population, et ce à tous les âges de la vie et pour cela nous devons faire du financement de la protection sociale une priorité et changer de contexte législatif en revenant aux enveloppes prévisionnelles (adaptables aux besoins de la population) et en abrogeant la T2A (tarification à l'activité).

Nous proposons :

- la mise en place d'un « grand service public de la santé et de l'action sociale » regroupant toutes les structures, avec des personnels œuvrant à la réponse des besoins, au sens de la définition globale de l'OMS.
- la création de centres de santé pluridisciplinaires publics afin de pallier aux difficultés de recrutement de professionnels qualifiés.
- la mise en œuvre d'une véritable politique prévisionnelle des emplois médicaux (avec priorisation de certaines spécialités, et l'augmentation des terrains de stage dans les hôpitaux de proximité).
- proposition dès la 6^{ème} année de donner des bourses d'étude sur des filières définies avec un engagement de servir dans les établissements.
- d'augmenter le nombre d'étudiants dans notre région (à Besançon et à Dijon), par une augmentation substantielle du numérus clausus.

Le projet CGT est basé sur :

- L'égalité d'accès aux soins,
- La gratuité (fin du reste à charge),
- La proximité,
- L'universalité et la solidarité,
- La démocratie (nouvelles instances délibérantes).

En conclusion, la CGT votera contre ce projet régional de santé, et donc contre l'avis de la CRSA.

Merci de votre attention.